

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE
HANDICAPÉE INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE
INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
État des résultats	7 - 8
État de l'évolution de l'actif net	9
Bilan	10
État des flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12 - 20
Renseignements complémentaires	21

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de

Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay (A.D.H.I.S)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay (A.D.H.I.S) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons et d'activités auprès du public pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. De plus l'organisme profite de l'apport de nombreux bénévoles dont le temps ne peut être quantifié dans les revenus, mais qui est expressément nécessaire au fonctionnement de l'organisation, par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, des produits d'activités ou de l'apport des bénévoles, de l'excédent des charges sur les produits, de l'actif et des actifs nets.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Les Services Comptables B.D.G.L. inc.¹

Chicoutimi (Québec)

Le 27 mai 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134651

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE
INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)**

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
PRODUITS		
Subvention Fédérale		
Emploi Été Canada	71 871 \$	87 838 \$
Programme d'action communautaire pour enfants	<u>8 330</u>	<u>8 330</u>
	80 201	96 168
Subvention Provinciale		
MSSS - PSOC - CIUSSS SLSJ - Mission globale	279 866	272 508
MSSS - PSOC - CIUSSS SLSJ - Entente CRDI	273 747	276 964
MSSS - PSOC - CIUSSS SLSJ - PSOC pontuel	10 697	8 800
MSSS - PSOC - CIUSSS SLSJ - Projet Maison Gilles-Carle	949 736	560 322
Québec - Réinsertion à l'emploi	<u>-</u>	<u>7 080</u>
	1 514 046	1 125 674
Subvention Municipale		
Ville de Saguenay	40 000	40 000
Autres Revenus et dons		
Dons divers	8 592	6 325
Entente CTA (note 11)	25 000	25 000
Loisirs	120 364	70 421
Revenus autonomes SAV	15 670	36 292
Cartes de membres	2 630	300
ARLPH	<u>-</u>	9 000
Location de salle	14 975	15 720
Revenus Maison Gilles-Carle	<u>72 215</u>	<u>68 131</u>
	<u>259 446</u>	<u>231 189</u>
	<u>1 893 693</u>	<u>1 493 031</u>

CHARGES

Salaires et avantages sociaux	654 574	580 084
Publicité	4 412	-
Entretien et réparation	19 723	8 329
Loisirs	64 510	82 135
Frais de représentation	5 404	13 666
Frais de relocalisation	42 510	32 653
Assurances	7 604	52 511
Fournitures de bureau	14 968	24 301
Formation	282	1 037
Abonnement et cotisation	955	1 373

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE
INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)**

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Télécommunications	5 459	2 321
Honoraires professionnels	42 345	21 068
Fournitures et petits outils	1 142	1 250
Frais bancaires	741	243
Électricité	2 879	8 329
Maison Gilles-Carle (annexe A)	517 525	508 200
SAV (annexe B)	<u>203 846</u>	<u>233 887</u>
	<u>... 1 588 879</u>	<u>... 1 571 387</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	304 814	(78 356)
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Intérêts	... 15 153	... 17 948
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>319 967</u> \$	<u>(60 408)</u> \$

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE INTELLECTUELLE DU SAGUENAY
 (A.D.H.I.S)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	Affectés	Non-Affectés	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	225 000 \$	697 768 \$	922 768 \$	983 176 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	319 967	319 967	(60 408)
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE	<u>275 000</u>	<u>(275 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>500 000</u></u> \$	<u><u>742 735</u></u> \$	<u><u>1 242 735</u></u> \$	<u><u>922 768</u></u> \$

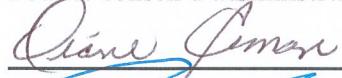
**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE
INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)**

BILAN

31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	320 703 \$	387 558 \$
Placements à court terme (note 4)	500 000	400 000
Débiteurs (note 5)	25 878	43 798
Avance à Immeuble St-Joseph de Saguenay	416 782	146 782
Frais payés d'avance	2 580	1 324
Apports à recevoir (note 13)	<u>1 093 178</u>	-
	<u>2 359 121</u> \$	<u>979 462</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	76 133 \$	56 694 \$
Apports reportés (note 14)	<u>1 040 253</u>	-
	<u>1 116 386</u>	<u>56 694</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉS (note 12)	500 000	225 000
NON AFFECTÉS	<u>742 735</u>	<u>697 768</u>
	<u>1 242 735</u>	<u>922 768</u>
	<u>2 359 121</u> \$	<u>979 462</u> \$

Pour le conseil d'administration,

 Diane Lemire, administrateur

 Diane Lemire, administrateur

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE
INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	319 967 \$	(60 408) \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 7)	<u>(286 822)</u>	<u>(26 389)</u>
	<u>33 145</u>	<u>(86 797)</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	<u>(100 000)</u>	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	-	(40 000)
Apports reportés	<u>-</u>	<u>(64 759)</u>
	<u>-</u>	<u>(104 759)</u>
PERTE DE CHANGE SUR TRÉSORERIE LIBELLÉE EN MONNAIES ÉTRANGÈRES		(1)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(66 855)	(191 557)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>387 558</u>	<u>579 115</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>320 703</u> \$	<u>387 558</u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	<u>320 703</u> \$	<u>387 558</u> \$

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent la variation des apports à recevoir et des apports reportés pour un montant de 1 000 253\$

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, « Association pour le Développement de la Personne Handicapée Intellectuelle du Saguenay (A.D.H.I.S.) », est incorporé selon la Loi sur les compagnies du Québec. Les objectifs de l'Organisme sont la promotion et la défense des droits et la sensibilisation et l'organisation d'activités de loisirs et d'offrir des maisons de répits aux familles. L'Organisme est exempt d'impôts sur le revenu.

2. CHANGEMENT DE CONVENTION COMPTABLE - ACCORDS D'INFONUAGIQUE

Le 1er janvier 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel.

Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais elle a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans le poste libellé « services d'infonuagique à l'état des résultats ».

L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle les reçoive.

Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'organisme a appliqué les modifications de manière rétrospective, conformément au chapitre 1506, Modifications comptables, et aux dispositions transitoires de la NOC-20. Aucune modification n'a été requise.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE
INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs, de l'avance à Immeuble st-Joseph de Saguenay et des apports à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créateurs à l'exception des sommes à remettre à l'état et des apports reportés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE
INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

MÉTHODE DU REPORT

L'« Association pour le Développement de la Personne Handicapée Intellectuelle du Saguenay (A.D.H.I.S.) » a appliqué la méthode du report pour comptabiliser les apports.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de placements affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les apports reçus sous forme de services sont une partie importante afin d'assurer la prestation de services de l'ADHIS, par contre en raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers

Les autres sources de revenus sont constatées à titre de produits lorsque les services sont rendus conformément aux ententes de services.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE
INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

VENTILATION DES CHARGES

L'A.D.H.I.S. présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction :
Administration, Loisirs, Maison de répits, SAV.

Les frais de personnel et les frais de locaux sont ventilés selon la clé de répartition suivante :

- les frais de personnel : au prorata des heures travaillées pour chaque fonction;
- les frais de locaux : selon le lieu où la fonction est effectuée

4. PLACEMENTS À COURT TERME

	2025	2024
Dépôt à terme à taux garanti, renouvelé annuellement et échéant en juillet 2025 portant intérêt au taux de 2,7 % par an.	<u>500 000</u> \$	<u>400 000</u> \$

5. DÉBITEURS

	2025	2024
Intérêts courus	9 690 \$	14 267 \$
Taxes de vente à recevoir	<u>16 188</u>	<u>29 531</u>
	<u>25 878</u> \$	<u>43 798</u> \$

6. CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	6 238 \$	- \$
Salaires et vacances à payer	63 552	51 699
Retenues à la source	<u>6 343</u>	<u>4 995</u>
	<u>76 133</u> \$	<u>56 694</u> \$

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE
INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

**7. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU
FONCTIONNEMENT**

	2025	2024
Placements à court terme	-	\$(184 872)
Débiteurs	17 920	\$(28 675)
Apports à recevoir	-	41 000
Avance à Immeuble St-Joseph de Saguenay	\$(270 000)	156 271
Frais payés d'avance	\$(1 256)	1 431
Apports à recevoir	\$(92 925)	-
Créditeurs	19 439	\$(11 544)
Apports reportés	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	<u><u>\$(286 822)</u></u>	<u><u>\$(26 389)</u></u>

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

À la fin de l'exercice, les montants dus aux apparentés ou dus par eux sont les suivants. Ces montants sont sans intérêts ni modalité de remboursements :

	2025	2024
Débiteurs		
Immeuble St-Joseph de Saguenay	416 782 \$	146 782 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE
INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

10. BAIL DE LOCATION

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 86 246 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2026	76 746 \$
2027	9 500 \$

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE
INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

10. BAIL DE LOCATION (SUITE)

La société s'est engagée en vertu de 2 bails de locations

Pour le premier le montant payable mensuellement est d'un montant de 8 659,71 \$ et vient à échéance en octobre 2025.

Pour le deuxième le montant payable mensuellement est d'un montant de 1583,33 \$ renouvelable automatique chaque année le 1er juillet. Le renouvellement 25-26 et 26-27 a été fait.

11. ENTENTE « CHAÎNES DE TRAVAIL ADAPTÉ (CTA) »

L'entente d'une durée de 10 ans débutant en 2019 stipule que l'Organisme recevra au cours de chacun des exercices subséquents, un versement de 25 000 \$.

12. ACTIFS NET AFFECTÉS

L'actifs nets affectés provient d'une affectation d'origine interne pour le projet de la maison de répit. La majorité du montant serait dépensé en 2026 pour le meublement de la maison. Ce projet est en cours de réalisation.

13. APPORTS À RECEVOIR

	2025	2024
MSSS - PSOC - CIUSSS SLSJ 2025-2026	1 000 253 \$	- \$
MSSS - PSOC - CIUSSS SLSJ 2024-2025	67 925	-
Ville Saguenay	<u>25 000</u>	<u>-</u>
	<u><u>1 093 178</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE
INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

14. APPORTS REPORTÉS

	2025	2024
Solde au début	- \$	- \$
MSSS - PSOC - CIUSSS SLSJ	1 000 253	-
Ville Saguenay	<u>40 000</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>1 040 253</u> \$	<u>-</u> \$

Les apports reportés représentent un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

15. ACCORD INFONUAGIQUE

Les coûts d'implantation des accords d'infonuagique ont été comptabilisés comme charges à leur engagement conformément à la mesure de simplification offerte par la norme. Pour l'exercice terminé au 31 mars 2025, les dépenses reliées aux accords d'infonuagique ont été comptabilisées sous le poste « Fournitures de bureau et papeterie » et le montant représente moins de 500 \$.

16. IMMEUBLE ST-JOSEPH DE SAGUENAY

La filiale est contrôlée par l'organisme étant donné qu'il revient à l'organisme de décider des projets et des orientations de la filiale. L'organisme immeuble St-Josheph du Saguenay est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les états financiers sommaires immeuble St-Josheph du Saguenay sont les suivants :

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE
INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

	2025	2024
Bilan au 31 décembre 2024		
Encaisse	54 176 \$	33 712 \$
Immobilisations corporelles	<u>431 824</u>	<u>162 288</u>
 486 000 196 000
Dû Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay	416 000	196 000
Dû Café Jeunesse de chicoutimi inc.	<u>70 000</u>	-
 486 000 196 000
	= \$	= \$

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE
INTELLECTUELLE DU SAGUENAY (A.D.H.I.S)**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ANNEXE A - MAISON GILLES-CARLE		
Salaires et avantages sociaux	350 443 \$	411 236 \$
Frais de nourriture	25 561	-
Loyer	104 299	81 399
Frais d'entretien	4 968	-
Fournitures de bureau	3 981	-
Assurances	1 449	-
Fournitures et petits outils	2 950	-
Publicité	781	-
Frais d'activités	17 947	7 919
Frais - main d'oeuvre étrangère	<u>5 146</u>	<u>7 646</u>
	<u><u>517 525</u></u> \$	<u><u>508 200</u></u> \$

ANNEXE B - SAV

Loyer	34 629 \$	33 678 \$
Salaires et avantages sociaux	164 080	188 258
Frais d'activités	<u>5 137</u>	<u>11 951</u>
	<u><u>203 846</u></u> \$	<u><u>233 887</u></u> \$

